

That a Special Committee of the Senate, to be known as the Special Committee of the Senate on Science Policy, be appointed to consider and report on Canadian government and other expenditures on scientific activities and matters related thereto;

That the Committee have power to engage the services of such counsel and clerical personnel as may be necessary for the purpose of the inquiry;

That the Committee have power to send for persons, papers and records, to examine witnesses, to sit during adjournments of the Senate and to report from time to time; and

That the Committee be authorized to print such papers and evidence from day to day as may be ordered by the Committee.

After debate, and—

The question being put on the motion, it was—  
Resolved in the affirmative.

The Honourable Senator Perrault, P.C., moved, seconded by the Honourable Senator Langlois,

That the Senate do now adjourn.

The question being put on the motion, it was—  
Resolved in the affirmative.

Qu'un Comité spécial du Sénat, qui sera connu sous le nom de Comité spécial du Sénat sur la politique scientifique, soit nommé pour faire une étude et un rapport sur les dépenses du gouvernement canadien et d'autres organismes dans le domaine des activités scientifiques et sur d'autres questions connexes;

Que le Comité ait le pouvoir de retenir les services d'avocats et de personnel dont il pourra avoir besoin aux fins de l'enquête;

Que le Comité soit habilité à convoquer des personnes, à faire produire des documents et dossiers, à interroger des témoins, à siéger pendant les ajournements du Sénat et à faire rapport à l'occasion; et

Que le Comité soit autorisé à faire imprimer au jour le jour les documents et témoignages qu'il juge à propos.

Après débat,

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Perrault, C.P. propose, appuyé par l'honorable sénateur Langlois,

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.